

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2019
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY

Présents : Martine BUENSOZ, Gaston CARRAZ, Alain CHEVRE, Pierre DAYET, Jacques DUCHEMIN, Marie Gabrielle FEASSON, Evelyne GRANGEAT, Bernard JANUEL, Jean Charles METRAS, Nathalie MOLLARD, Adeline VINCENT.

Excusés : J.CARRON , C. BELLY , N.FAVRE

Absents : Sandra DOS SANTOS

Procurations : Nicolas FAVRE à Pierre DAYET, Jocelyne CARRON à Martine BUENSOZ, Claire BELLY à Bernard JANUEL

Invités : Lionel FIGINI

10 puis 11 présents dès le 1.1.2, 13 puis 14 votants, le quorum est atteint.

➤ Ouverture de séance :

Par Monsieur le Maire à 20h05.

➤ Election du secrétaire de séance :

Adeline VINCENT est retenue.

➤ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 Mai 2019

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. Délibérations:

1.1 Administration générale :

1.1.1. SIVU de gendarmerie de Challes Les Eaux : modification du périmètre et des statuts

La commune de Saint Jean d'Arvey a adhéré au SIVU de la Gendarmerie de Challes les Eaux par délibération du 12 janvier 2015.

Le conseil doit approuver le nouveau périmètre du SIVU, pour intégrer la commune de « Les Déserts », et la modification des statuts du SIVU.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.2. CDGFPT 73 : avenant n°2 à la convention CNRACL

Le Maire rappelle que la commune a signé avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services. La convention, d'une durée de trois ans, renouvelée par avenant pour une année, est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Le projet d'avenant n°2 est proposé, effet à compter du 1er janvier 2019 pour une durée d'un an, le Maire doit signer l'avenant.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix (arrivée de Evelyne Grangeat)

1.1.3. ORANGE : convention relative à l'usage des appuis d'éclairage public

L'opérateur ORANGE a, notamment, pour activité le déploiement, l'installation et l'exploitation des équipements de réseaux de communications électroniques.

La convention a pour objet de définir les termes et les conditions techniques et financières, dans lesquels la collectivité autorise l'opérateur à établir ou à déployer un réseau de communications électroniques sur les candélabres.

Le conseil doit approuver la convention relative à l'usage des appuis d'éclairage public en bois ou en béton et autoriser le maire à signer ladite convention.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.4. Chantier de reconquête pastorale des pelouses sèches

Pour les pelouses sèches à vocation agricole, et afin de renforcer leur place dans les systèmes d'exploitation et encourager leur gestion parfois difficile (faible productivité, pente, manque d'eau, accessibilité...), le Parc naturel régional du massif des Bauges, en tant qu'opérateur sur l'ensemble du massif, a identifié cet enjeu au sein de son Programme Agro-Environnemental et Climatique.

A travers le Contrat Vert et Bleu, la commune souhaite pouvoir mieux accompagner la reconquête pastorale des pelouses sèches à vocation agricole, par la conduite de chantier de broyage sur la commune, en ciblant prioritairement les pelouses dont elle est propriétaire, à savoir l'alpage du Nivolet (en partie) et les pelouses situées au-dessus du chef-lieu au lieu-dit « Pierre Plate ».

L'action s'étalera de l'année 2020 à l'année 2024. L'estimation financière est de 30.000 €T.T.C. financée comme suit : 80 % région Rhône-Alpes et 20 % d'autofinancement de la commune.

Le conseil doit approuver le chantier de reconquête pastorale des pelouses sèches et accepter le portage de l'opération.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.5. Grand Chambéry : vœux concernant le PLUI HD

Le Conseil municipal propose dans l'intérêt de l'amélioration de la qualité du document et de son adaptation au contexte communal et intercommunal, la prise en compte des observations sur le projet de PLUI HD arrêté.

Certains vœux concernent uniquement St Jean : par rapport au zonage route du four, au secteur de la Brandière, les cheminements piétons, le règlement des toitures terrasses en centre bourg et hameau, le règlement des toitures terrasses en centre bourg et hameau.

D'autres concernent toutes les communes du plateau de la Leysse : les divisions parcellaires, les volumétries, les balcons et débords de toit surplombant le domaine public, les hauteurs à l'égout de toit, les couleurs, les places de stationnement, les coefficients d'emprise au sol, les panneaux solaires

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.6. CAF de la Savoie : convention PSU 2019/2023

La convention de Prestation de Service unique (PSU) est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. La Commission d'Action Sociale de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a décidé, en séance du 16 avril 2019, l'évolution du barème des participations familiales, à partir du 1er septembre 2019, en cas de recours de celles-ci à un établissement d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la PSU. Le règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « Les Croés » devra obligatoirement intégrer les nouveaux taux d'efforts et respecter l'ensemble des dispositions réglementaires permettant le bénéfice de la PSU.

Le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention d'objectifs et de financement 2019-2023 à intervenir avec la CAF, le règlement de fonctionnement du multi-accueil « Les Croés » sera ainsi corrigé.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.7. Chaufferie bois communale : contrat d'approvisionnement

ONF Energie a décidé l'arrêt de l'exploitation de la plateforme de Saint-Thibaud-de-Couz au 1er juillet 2019. Dans le souci d'assurer la continuité de notre approvisionnement, une société s'est positionnée comme repreneur de la plateforme de Saint-Thibaud-de-Couz, car en capacité de poursuivre l'approvisionnement de notre chaufferie, en quantité comme en qualité et aux mêmes conditions tarifaires. Il s'agit de l'entreprise MTS Multi Trans Savoie, basée à Saint Pierre d'Entremont, l'un des partenaires d'ONF Energie.

Le Maire sollicite l'autorisation de signer le contrat d'approvisionnement en plaquettes forestières pour la chaufferie biomasse municipale. La durée de celui-ci est de 3 ans soit du 1er

octobre 2019 au 30 septembre 2022 et fixe un prix de référence de 31,70 €/MWh. Il s'agit d'un prix rendu dans le silo de la chaufferie.

Le Conseil municipal, doit approuver la convention d'approvisionnement en plaquettes forestières pour la chaufferie pour la période allant du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2022, et autoriser le Maire à signer la convention.

Votes pour à 14 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

2. Informations diverses :

- Terrain du Sire

Un agriculteur sollicite la commune pour acheter des parcelles agricoles communales dont une supportant une ruine sur le secteur du Sire, limitrophe avec les Déserts. Il souhaiterait reconstruire un chalet pour vendre des fromages de chèvres, situé le long du sentier du garde.

- Chantier jeunes

Des chantiers jeunes sont prévus sur St Jean du 15 au 19 juillet, encadrés par l'AQCV pour des travaux sur le secteur du verger conservatoire. Cette semaine se terminera par un pique-nique offert par Grand Chambéry le vendredi 19.

- Centre de loisirs

Vu le peu de fréquentation du centre les mercredis et les vacances, le centre de loisirs de St Jean risque d'être transféré sur St Alban Leysse à la rentrée.

- Bénévoles

Il est recherché des bénévoles pour la rentrée à la bibliothèque, notamment pour l'accueil des scolaires.

Le don du sang recherche aussi des nouveaux bénévoles et des nouveaux donateurs.

- Dates à retenir :

- Tournoi de foot du CMJ samedi 29 juin à 10h
- Concert de la chorale Muances à l'église vendredi 5 juillet à 20h30
- Marché des artisans, concert à 21h, cochon à la broche et feu d'artifice samedi 13 juillet salle des fêtes
- Réunion des associations mardi 9 juillet à 20h salle du conseil pour préparation du forum des associations du 6 septembre, élaboration du planning d'utilisation des salles communales et calendrier des festivités prévues.

➤ Clôture de séance :

Par Monsieur le Maire à 21h00

➤ Monsieur le Maire propose un échange avec la salle sur les différents points abordés en conseil municipal.

➤

Pour le conseil municipal,
La secrétaire de séance.
Adeline VINCENT